



Commission Sportive

PV du 01/10/2023, saison 2023 / 2024

A. Match ORB / Gpt BLAVOZY-ST GERMAIN : U18 D1 du 16/09/2023

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Fabienne Bonnefoy

Objet: Participation de joueur sous le coup d'une suspension

Vu le PV n°2 de la Commission Départementale de Discipline du 21/9/23 spécifiant que Mr ECHAUBARD Kelian de Gpt BLAVOZY-ST GERMAIN a participé alors qu'il est encore sous le coup de sa suspension à la rencontre citée ci-dessus,

Considérant que la participation d'un licencié suspendu est prévue au sein de la procédure d'évocation définie à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF,

Par ces motifs, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de Gpt BLAVOZY-ST GERMAIN, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match peut entraîner le retrait d'1 point au classement, pour en reporter le gain à l'équipe de ORB,

Gpt BLAVOZY-ST GERMAIN/-1 point / 0 but
ORB / 3 points / 3 buts

Le Président de la Commission Sportive
Laurent REA

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – pdmunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 -